



2020

Régie interne

Installation de Bonaventure,

Centre administratif et Bureau coordonnateur

101 avenue Grand Pré

Bonaventure (Québec) G0C 1 E0

Tél : (418) 534-2242

Installation de Maria

453 des Chardonnerets

Maria (Québec) G0C 1Y0

Tél : (418) 759-3191

Installation de St-Elzéar

164 de l'Église

St-Elzéar (Québec) G0C 2W0

(418) 534-2561

Installation Curé-Miville

135 Rue du Curé-Miville

New Richmond (Québec) G0C 2B0

(418) 392-6833

Installation Campbell

114 Chemin Campbell

New Richmond (Québec) G0C 2B0

(418) 392-6844

Bienvenue au CPE de la Baie!

Le **Centre de la petite enfance de la Baie** est une corporation à but non lucratif, incorporée en vertu de la partie III de la « Loi sur les compagnies » et est subventionnée par le Ministère de la famille. La corporation détient un permis de; 47 places, dont 5 poupons pour l'installation de Bonaventure, située au 101 ave Grand Pré à Bonaventure; 60 places, dont 10 poupons pour l'installation de Maria, située au 453 rue des Chardonnerets à Maria; 21 places, dont 5 poupons pour l'installation de St-Elzéar, située au 164 de l'Église à St-Elzéar; 55 places, dont 5 poupons pour l'installation de Curé-Miville, située au 135 Rue du Curé-Miville à New Richmond; 44 places, dont 10 poupons pour l'installation de Campbell, située au 114 Chemin Campbell à New Richmond. Les places sont subventionnées avec le programme à contribution réduite (8,35\$ par jour) du Ministère de la Famille. La corporation est gérée par un conseil d'administration composé de 9 membres, dont les 2/3 sont des parents usagers. Le CPE de la Baie chapeaute le Bureau coordonnateur de la garde en milieu familial de la MRC de Bonaventure.

Vous trouverez dans ce présent document, tous les outils nécessaires afin que votre passage au CPE de la Baie soit des plus agréable !

Bienvenue chez nous !



Table des matières

<u>SECTION 1 : Régie interne</u> -----	4
Introduction-----	5
1.Orientations générales-----	5
1.1 Mission	
1.2 Valeurs privilégiées	
2. Heures d’ouverture -----	6
3. Frais de retard	
4. Politique d’admission	
5. Procédure d’attribution des places	
6. Fréquentation-----	7
6.1 Protocole CISSS	
6.2 Ratio	
7. Procédure d’arrivée et de départ-----	8
8. Dossier de l’enfant-----	9
9. Personnes autorisées à venir chercher l’enfant-----	9
10. Situation d’urgence-----	10
11. Fermeture temporaire	
12. Menus	
13. Réservation, annulation et diminution du nombre de jours de fréquentation (lorsque l’enfant est absent) -----	11
14. Congé de maladie et vacances	
15. Tarif et paiement des frais de garde	
16. Participation des parents et stagiaires-----	12
16.1 L’assemblée générale annuelle	
17. Fourniture de papier et autre matériel	
18. Matériel fourni par le CPE-----	13
19. Matériel à fournir	
20. Matériel fourni par le CPE avec la contribution des parent (20\$)	
21. Congés fériés-----	14
22. Plaintes	
23. Cigarette	
24. Stationnement	
<u>SECTION 2 : Programme Éducatif</u> -----	15
Introduction-----	16
L’approche écologique	
L’enfant	

L'environnement immédiat	
L'environnement intermédiaire	
L'environnement physique et social-----	17
Théorie de l'attachement-----	19
Les principes de bases de notre programme énoncés par le Ministère de la famille	
Chaque enfant est unique	
L'enfant est le premier agent de son développement-----	20
Le développement de l'enfant est un processus global et intégré	
L'enfant apprend par le jeu	
La collaboration entre le personnel éducateur et les parents (...) -----	21
L'enfant se développe selon 5 dimensions -----	22
Physique et motrice	
Cognitive-----	23
Affective	
Sociale et morale-----	24
Langagière	
Suce, biberon et apprentissage de la propreté	
Les activités-----	25
Horaire type des activités -----	26

SECTION 3 : Les Politiques-----28

Annexe 1 : Traitement d'une demande de place-----	29
Annexe 2 : Politique santé -----	30
Annexe 3 : Politique alimentaire-----	31
Annexe 4 : Politique d'intégration des enfants ayant des besoins particuliers-----	32
Annexe 5 : Politique d'expulsion-----	33
Annexe 6 : Politique de traitement de plaintes-----	34
Annexe 7 : Règlements généraux-----	35

A faint, light-colored illustration of five diverse children of various ethnicities and ages, holding hands in a circle. The children are smiling and looking towards the center. The illustration is semi-transparent, allowing the text to be clearly visible over it.

SECTION 1

RÉGIE INTERNE

INTRODUCTION

Les règles de la régie interne se définissent comme étant l'ensemble des règles de fonctionnement que se fixe le Centre de la petite enfance de la Baie, de façon à les faire connaître au personnel et aux parents usagers. Elles assurent l'uniformité du fonctionnement interne. Nous remercions les parents de nous accorder leur indispensable collaboration et espérons que le CPE de la Baie, saura répondre adéquatement à leurs besoins et à ceux de leur enfant.

Une copie de ce document est remise à l'inscription.

1.ORIENTATIONS GÉNÉRALES

1.1 Mission

Le CPE de la Baie a pour Mission d'assurer aux familles ayant des enfants de 0 à 5 ans, la disponibilité de service de garde en installation et en milieu familial, favorisant le plein développement de l'enfant et cela, du lundi au vendredi, de 7h à 18h (pour les installations).

Dans le but d'offrir un service de qualité et de favoriser le développement des enfants, le CPE de la Baie est membre d'un regroupement régional (RESPEQ) et d'un regroupement national (AQCPE). Ces regroupements et les membres de la direction représentent le CPE au sein de la communauté en participant à différentes tables de concertation et en collaborant avec d'autres organismes de la communauté.

1.2 Valeurs privilégiées

Le centre de la petite enfance est d'abord un milieu de jeux, de rencontres et de découvertes qui se veut complémentaire à la famille et où le développement du goût d'apprendre occupe une place privilégiée. C'est aussi un endroit aménagé et organisé matériellement et humainement pour répondre à la fois aux besoins des jeunes enfants et aux besoins de garde des parents. Les valeurs éducatives suivantes sont prônées; La confiance en soi; L'estime de soi; Le respect de soi et des autres; Le respect de l'individualité de l'enfant; La vie en groupe.

**Le programme éducatif du CPE (Voir Section 2) aborde en détail tous ces aspects, décrit l'aménagement et les moyens d'intervention privilégiés.*

2. HEURES D'OUVERTURES

Les services de garde éducatifs en installation sont offerts de 7h00 à 18h00 du lundi au vendredi inclusivement. Le responsable de l'alimentation est présent entre 7h et 13 h00 du lundi au vendredi inclusivement. Les services administratifs, situés au 101 avenue Grand Pré, sont ouverts entre 8h30 et 16h30 du lundi au vendredi inclusivement. Un horaire indiquant les présences des membres de l'administration dans chacune des installations, se trouve à l'entrée sur le tableau d'accueil.

3. FRAIS DE RETARD

Le parent doit quitter le local au plus tard à 18h. Des frais de 5.00\$ par quart d'heure entamé seront facturés en cas de non-respect de l'heure de fermeture. Un billet de retard sera complété par l'éducatrice et signé par cette dernière et le parent. Ce billet sera remis au bureau pour facturation et consigné au dossier de l'enfant. Dans le cas d'un nombre anormalement élevé de billet de retard, le conseil d'administration en sera informé et prendra les dispositions nécessaires afin que la situation soit corrigée.

4. POLITIQUE D'ADMISSION

Le Centre de la Petite Enfance de la Baie fait partie de « la Place 0-5 ans », un guichet unique d'inscription sur la liste d'attente.

Le parent doit s'inscrire sur la Place 0-5 à l'adresse suivante : www.laplace0-5.com, que ce soit pour un nouvel enfant, pour la fratrie ou un enfant d'employée.

5. PROCÉDURE D'ATTRIBUTION DES PLACES

- Lors de la période d'inscription annuelle, les renouvellements de contrat avec les enfants déjà inscrits à temps plein au CPE se font prioritairement.
- Passage d'un enfant de la pouponnière au groupe 18 mois à 59 mois; Un enfant à la pouponnière, qui a atteint ses 18 mois, est prêt à intégrer les groupes 18 mois à 59 mois.
- Lorsqu'une place se libère, nous offrons aux enfants à temps partiel de compléter leur contrat à temps complet.

- Le CPE priorise les enfants des employés du CPE dans l'attribution des places disponibles.
- Les parents utilisateurs qui ont déjà un enfant fréquentant le service de garde sont également priorisés. Si le parent inscrit un deuxième enfant avant le départ du premier pour la maternelle, il conserve sa priorité de parent utilisateur.
- Les enfants en attente dans le groupe d'âge de la place disponible, selon l'ordre d'inscription sur la liste de la Place 0-5 ans.

La date d'inscription sur la liste d'attente prévaut à chaque niveau d'ordre de priorité mentionné. Toutefois, les places sont aussi attribuées en tenant compte des besoins de gestion de l'établissement.

Ex : pour combler les groupes d'âges spécifiques.

* Voir **SECTION 3**, Annexe 1 : Traitement d'une demande de place*

6. FRÉQUENTATION

Les statuts de fréquentation sont les suivants ;

- Temps complet ; 5 jours / semaine
- Temps partiel ; moins de 5 jours par semaine

Lorsque l'enfant fréquente le service de garde à temps partiel, le parent pourra indiquer ses préférences en termes de journées. Cependant, le CPE ne peut garantir qu'il pourra répondre favorablement à la demande du parent. Le CPE pourra alors proposer d'autres journées selon les disponibilités et l'arrimage de la fréquentation à temps partiel dans un même groupe.

6.1 Protocole CISSS

Le CPE se réserve le droit de conserver annuellement jusqu'à 5 % des places disponibles pour le protocole d'entente signé avec le Centre de santé et de services sociaux de la Baie des Chaleurs.

6.2 Ratio

Le nombre maximum d'enfants par éducatrice est :

- Cinq (5) pour les poupons (0 -18 mois);
- Huit (8) pour les groupes multi-âges et les groupes de 18 mois à moins de quatre (4) ans;

- Dix (10) pour les groupes d'enfants de quatre (4) ans à moins de cinq (5) ans au 30 septembre

7. PROCÉDURE D'ARRIVÉE ET DE DÉPART

À l'arrivée, le parent retire les vêtements extérieurs de l'enfant et les place au vestiaire. Chaque enfant dispose d'un casier identifié à son nom. Il reconduit ensuite l'enfant dans le local d'accueil où une éducatrice le recevra.

Avant de quitter, vous devez signer la fiche d'assiduité (1 fois aux 4 semaines).

Le soir, l'enfant devra attendre que vous veniez le chercher dans son local. *Ex : Même s'il vous aperçoit par la fenêtre ou que vous êtes entré dans la garderie et que vous vous dirigez vers le local de l'aîné, le cadet devra attendre dans son local. Cette procédure est mise en place pour assurer la sécurité de tous les enfants.*

En tout temps, votre enfant doit marcher dans les corridors dans le CPE.

Lors d'activités sociales, les parents sont responsables de leur enfant.

Pour que votre enfant profite de l'ensemble des activités offertes et qu'il bénéficie de la collation matinale, il est préférable d'amener votre enfant **avant 9h00**. De plus, nous tenons à ce que vous sachiez que durant la période d'accueil se situant entre 7h00 et 9h00, et durant la période de départ qui s'étend de 16h00 à 18h00, les enfants sont conduits, de façon aléatoire, dans les différents locaux. Il sera donc inévitable que vous ayez à conduire votre enfant dans un autre local que le sien, le matin.

À la fin de la journée, il est important d'avertir l'éducatrice présente que vous quittez le CPE avec votre enfant. De plus, avant de partir, n'oubliez pas de consulter l'agenda de communication, avec votre enfant, afin d'en savoir plus sur son quotidien. Il est à noter que l'agenda n'est pas un outil coercitif, mais en est un de réflexion et d'encouragement pour les bons coups de l'enfant. Si le bambin a eu, au cours de la journée, des comportements difficiles, vous pouvez revenir sur la situation avec lui en le guidant sur une meilleure façon de faire, la prochaine fois. Finalement, il est recommandé de vérifier s'il vous a laissé des trésors dans son casier et de les apporter à la maison.

Si, au cours de la journée, le parent doit venir chercher son enfant (visite médicale, dentiste), il doit en aviser son éducatrice si possible, le matin. Cette dernière se chargera de bien faire vivre la transition à votre enfant. De plus, si ce moment survient à l'heure de la sieste, votre enfant pourra quitter sans que son départ dérange le groupe.

8. DOSSIER DE L'ENFANT

Les parents complètent une fiche d'inscription et doivent fournir le certificat de naissance original de l'enfant ainsi que celui du parent qui complète les documents d'inscription.

La fiche d'inscription sert à ouvrir le dossier de l'enfant. Ce dossier servira à l'admission de l'enfant, à la gestion du service à l'enfant, à la gestion du contrat avec le parent et aux subventions applicables. La directrice et les éducatrices travaillant auprès de l'enfant ont accès aux portions du dossier qui sont nécessaires à l'accomplissement de leurs tâches.

Pour toute question sur la gestion de ce dossier, vous pouvez vous adresser à la direction.

9. PERSONNES AUTORISÉES À VENIR CHERCHER L'ENFANT

Le centre de la petite enfance doit être avisé si une personne autre que le père ou la mère se présente pour chercher l'enfant. Si une personne inhabituelle, mais tout de même sur la liste des personnes autorisée, vient chercher un enfant, celle-ci doit fournir une pièce d'identité.

Dans le cas où un document légal stipule qu'un des deux parents ne peut entrer en contact ou venir chercher l'enfant, le parent qui a la garde légale de l'enfant, doit en aviser le centre lors de l'inscription et fournir une copie de ce document et une photo du parent concerné qui seront conservées dans le dossier de l'enfant et dans le cartable « arrivée-départ » (document de référence des éducatrices).

Si le parent pour lequel il y a une interdiction se présente quand même au centre, les dispositions nécessaires seront prises :

- Aviser le parent qui a la garde légale de l'enfant ;
- Si la situation l'exige, aviser le service de police.

Veuillez prendre note que dans le cas où un parent ou toute autre personne autorisée à venir chercher l'enfant se présente au CPE sous l'effet de l'alcool ou d'autres substances, le CPE s'engage à prendre les dispositions nécessaires (aviser le service de police). Il est de la responsabilité des parents de prévoir une alternative afin d'éviter ces situations.

10. SITUATION D'URGENCE

En cas d'urgence (incendie majeure) ; voici les points de rassemblement des installations ;

- **Points de rassemblement de l'installation de Bonaventure**

En été ou hiver : à l'église

- **Point de rassemblement de l'installation de Maria**

En été ou en hiver : à la villa étoile de mer au 455 des Chardonnets

- **Point de rassemblement de l'installation de St-Elzéar**

En été ou en hiver : à la résidence de personnes âgées (Hélène Chicoine)

- **Point de rassemblement de l'installation de Curé-Miville**

En été ou en hiver : Immeuble à logements coin Terry Fox/Curé-Miville

- **Point de rassemblement de l'installation de Campbell**

En été ou en hiver : À la salle de quilles 112 Chemin Campbell

11. FERMETURE TEMPORAIRE

En cas de bris majeur, fermeture ou tempête, le CPE avise les parents dans les plus brefs délais et ce par le biais des médias sociaux, des radios locales et au besoin par téléphone.

Si le CPE devait fermer plus d'une journée lors d'un même événement imprévu, seule la 1^{re} journée de fermeture sera facturée aux parents.

12. MENUS

Un menu équilibré et rotatif est affiché à l'entrée de chacune des installations pour consultation.

Veuillez prendre note que le menu est exempt de tous fruits de mer, kiwi ainsi que de toutes arachides et noix.

* Voir **SECTION 3**, Annexe 3 : Politique Alimentaire*

13. RÉSERVATION, ANNULATION ET DIMINUTION DU NOMBRE DE JOURS DE FRÉQUENTATION (lorsque l'enfant est absent).

Les journées réservées au contrat doivent être payées.

Si pour une raison quelconque l'enfant ne peut se présenter il est important de prévenir le plus tôt possible ou, au plus tard, le matin même de l'absence avant 9h00.

Veillez prendre note qu'un répondeur est à votre disposition le soir et les fins de semaine afin de signaler l'absence de votre enfant.

- À l'installation de Bonaventure : (418) 534-2242
- À l'installation de Maria : (418) 759-3191
- À l'installation de St-Elzéar : (418) 534-2561
- À l'installation de New Richmon/Curé-Miville : (418) 392-6833
- À l'installation de New Richmond/Campbell : (418) 392-6844

Le parent qui désire diminuer le nombre de jours de fréquentation de son enfant de façon permanente en cours d'année doit en faire la demande **au moins 2 semaines à l'avance** à la direction du CPE.

Veillez prendre note que toute modification du nombre de jours de garde en cours d'année entraîne la résiliation de l'entente de service en vigueur et la signature d'une nouvelle entente de service.

14. CONGÉS DE MALADIE ET VACANCES

Le parent doit payer le tarif habituel lorsque son enfant est absent pour cause de maladie ou vacances.

Le parent continue d'acquitter les frais de garde tout au long du congé. Le parent a l'obligation d'aviser le Centre des dates de vacances lors de la sortie du sondage prévu à cet effet.

15. TARIF ET PAIEMENT DES FRAIS DE GARDE

-Place à contribution réduite (PCR) : 8.35\$ par jour, comprend une journée de garde de dix (10) heures incluant un (1) repas et deux (2) collations.

- Exemption de contribution parentale (ECP) : S'applique sous certaines conditions.

- Les modalités de paiement; Argent comptant, chèque ou prélèvements bancaires.
- Les pénalités pour frais de retard; 5\$ par tranche de 15 minutes de retard après l'heure de fermeture.
- L'émission d'un relevé pour fin d'impôt au plus tard le 28 février de chaque année.

16. PARTICIPATION DES PARENTS ET STAGIAIRES

Le centre est accessible en tout temps aux parents. Par contre, nous demandons votre collaboration afin d'éviter les situations dans lesquelles le groupe serait perturbé par des visites trop fréquentes.

Le centre encourage la participation bénévole des parents. Compte tenu qu'il est géré majoritairement par des parents, l'implication de ces derniers est appréciée.

Afin d'améliorer la qualité du programme du centre et d'encourager la formation et la recherche, nous pouvons recevoir des stagiaires et des spécialistes dans le domaine des services de garde. Ces stagiaires et spécialistes ne sont pas présents afin de réduire le ratio éducatrice/enfants mais plutôt pour enrichir le programme et assurer une relève qualifiée.

16.1 L'assemblée générale annuelle

Chaque famille est invitée à l'assemblée générale annuelle. C'est l'occasion idéale de se familiariser à la vie du CPE. Lors de cette réunion, les membres du conseil d'administration sont élus parmi les membres de l'assemblée. Les états financiers de même que les rapports d'activités du CPE y sont présentés.

17. FOURNITURE DE PAPIER ET AUTRE MATÉRIEL

Le centre accepte les dons de matériel pour la réalisation d'activités en arts plastiques. Cependant, lorsque le don consiste en papier dont le verso a déjà été utilisé, le donateur doit lui-même s'assurer que ce papier ne comprend aucun renseignement de nature personnelle ou confidentielle. S'il s'avérait malgré tout qu'on découvre que ce papier contient de tels renseignements, le centre avisera directement la personne responsable de la sécurité ou de la protection des renseignements personnels de l'organisation la source du don des documents et prendra les dispositions nécessaires pour les retourner ou les détruire.

18. MATÉRIEL FOURNI PAR LE CPE

- Lait entier à 3,25% et 2% ;
- Dentifrice
- Crème de zinc
- Acétaminophène
- Insectifuge
- Bavette et couvre-tout
- Couvertures
- Serviettes humides et/ou débarbouillettes
- Matériel éducatif
- Purées commerciales
- Céréales pour nourrissons commerciales

19. MATÉRIEL À FOURNIR

Pour tous les enfants :

- **Vêtements identifiés**, confortables, facile d'entretien, faciles à enfiler et à enlever.
- Vêtements chauds à laisser au vestiaire. **Veillez prendre note que pour des raisons de sécurité le foulard est interdit. Ce dernier doit être remplacé par un cache-cou ;**
- Espadrilles ou souliers ne marquant pas les planchers ;
- Ensemble de vêtements de rechange ou couches ;
- Objet familier et rassurant au besoin (doudou, toutou) ;
Le centre n'est pas responsable des objets perdus, endommagés ou volés.
- Aucune nourriture provenant de la maison n'est acceptée au CPE.

Pour les poupons :

- Couches ;
- Suces ;
- Biberons (lait maternisé, le cas échéant).

20. MATÉRIEL FOURNI PAR LE CPE AVEC LA CONTRIBUTION DES PARENTS (20\$)

- Crème solaire
- Brosses à dents

21. CONGÉS FÉRIÉS

Le centre est fermé à l'occasion des fêtes suivantes:

1. Noël ;
2. Le lendemain de Noël ;
3. Jour de l'An ;
4. Le lendemain du jour de l'an;
5. Le Vendredi Saint ;
6. Le Lundi de Pâques ;
7. La fête des Patriotes ;
8. La St-Jean-Baptiste ;
9. La fête du Canada ;
10. La fête du travail ;
11. L'Action de Grâce.

Lorsqu'une de ces journées correspond avec un samedi ou dimanche, le congé est reporté au jour ouvrable suivant.

22. PLAINTES

Si vous désirez mentionner des insatisfactions, clarifier des informations ou déposer une plainte, il est possible de rencontrer la direction afin de lui faire part oralement ou par écrit de vos insatisfactions. Une politique de traitement des plaintes a été élaborée et est disponible sur demande.

* Voir **SECTION 3**, Annexe 6 : Politique de traitement de plainte*

23. CIGARETTE

Il est interdit de fumer au centre, et dans un rayon de 9 mètres de toute porte communiquant avec le CPE. Cependant, si ce rayon ou une partie de ce rayon excède la limite du terrain sur lequel ce lieu est situé, l'interdiction de fumer s'applique uniquement jusqu'à cette limite.

24. STATIONNEMENT

Aux trois installations, les places réservées aux parents, sont celles qui sont à proximité de la porte d'entrée (directement devant le CPE).

En aucun cas un jeune enfant ne devrait être laissé sans surveillance dans le stationnement lors des arrivées et départs.



SECTION 2

**PROGRAMME
ÉDUCATIF**

LE CPE DE LA BAIE PRÔNE LE PROGRAMME ÉDUCATIF DES SERVICES DE GARDE DU QUÉBEC « Accueillir la petite enfance ».

Le programme éducatif a pour objectif de guider les éducatrices et informer les parents. Mais, essentiellement, il sert de ligne directrice pour un développement harmonieux de l'enfant. Il présente les grandes orientations ainsi que la mission du service de garde

Les fondements théoriques du programme éducatif du Ministère de la famille, s'appuient sur deux grands principes qui sont l'approche écologique et la théorie de l'attachement.

L'approche écologique¹

Le programme éducatif décrit l'approche écologique en notant que le développement de l'enfant est influencé à la fois par ses caractéristiques biologiques, son environnement immédiat, et le contexte physique, socioéconomique et culturel plus large dans lesquels il vit. Tous ces contextes sont étroitement liés et ils s'influencent également mutuellement. Voici la description des quatre composantes de l'approche écologique:

- **L'enfant**

La première composante de cette approche est l'enfant lui-même, avec ses caractéristiques innées ou acquises, aux plans physique, émotionnel, intellectuel et comportemental.

- **L'environnement immédiat**

Cet environnement comporte le milieu de vie immédiat de l'enfant et toute personne avec qui il entretient des relations directes et régulières, tels les membres de sa famille nucléaire, ses amis, les intervenants et enfants de son service de garde. Il a une influence directe sur l'enfant.

- **L'environnement intermédiaire**

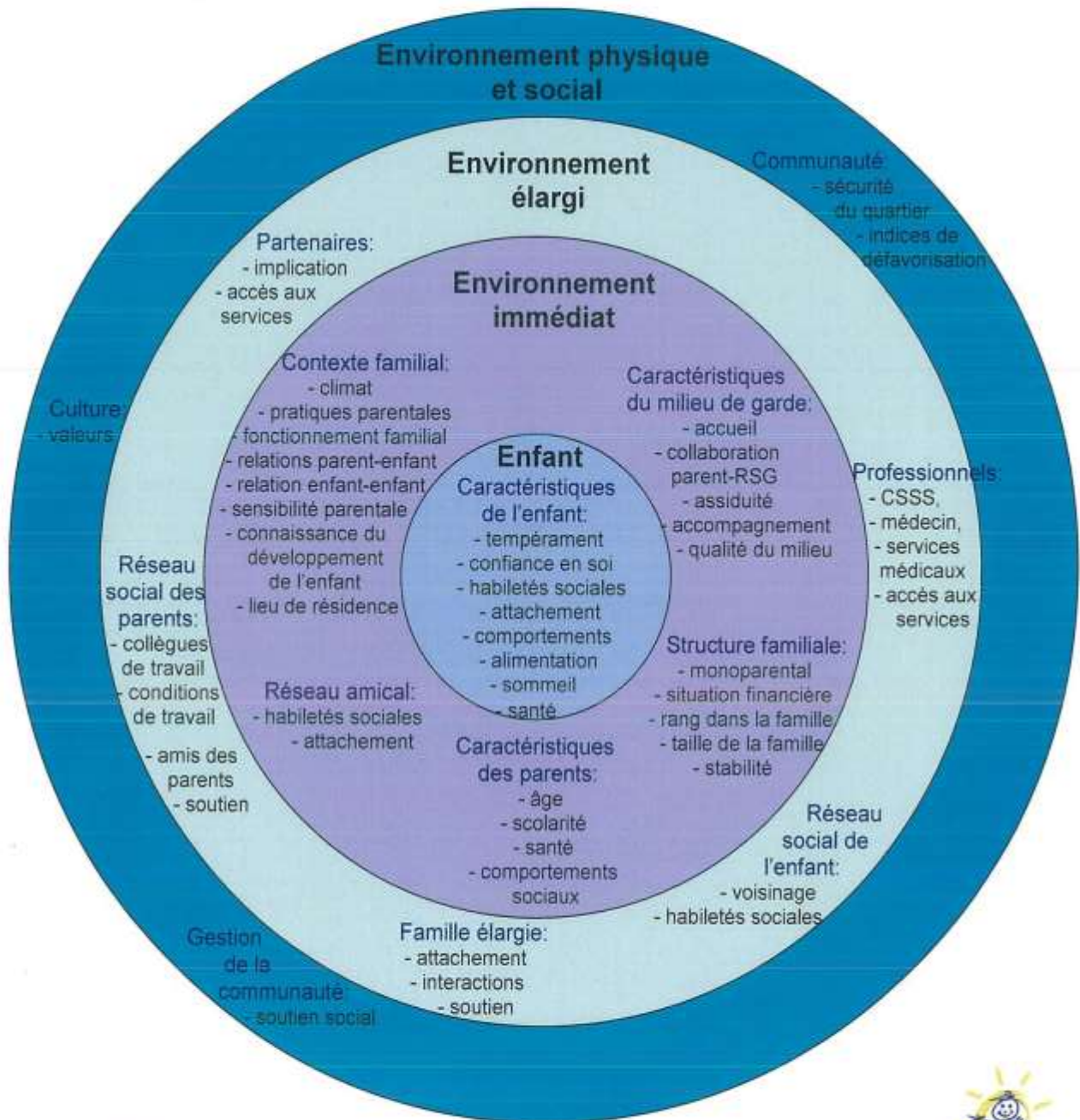
¹ Notes tirées du compte-rendu d'une rencontre « Grandir ensemble » réalisées par Mélanie Lavoie, chargée de projet.

L'ensemble des environnements avec lesquels l'enfant n'a pas d'interaction régulière, mais qui influence néanmoins sa vie. Il peut inclure le réseau social et professionnel des parents, la famille élargie, le voisinage et les professionnels en lien avec la famille.

- **L'environnement physique et social**

Il est constitué des croyances, idéologies, valeurs, façon de vivre d'une culture ou d'une sous-culture. Il est le cadre de référence qui dicte les règles de conduite des individus. Dans les faits, il influence la place accordée aux enfants dans la famille, les modes éducatifs, les attitudes parentales, dont les pratiques disciplinaires privilégiées pour influencer le comportement de l'enfant.

L'enfant arrive donc au CPE avec tout son bagage, une histoire, une famille dont il faut tenir compte pour le comprendre et l'amener à se développer dans les meilleures conditions.



Cet outil fut produit par:
 Mélanie Lavoie
 Chargée de projet,
 Grandir ensemble



Théorie de l'attachement

Selon Brio (perfectionnement sur le programme éducatif) –phase 2,

L'attachement est un lien qui :

- Unit durablement l'enfant à son parent ;
- Se bâtit selon la réponse du parent aux besoins exprimés par l'enfant ;
- Permet à l'enfant d'explorer son environnement lorsqu'il se sent en sécurité;
- Se manifeste différemment selon le tempérament et l'âge de l'enfant ;
- A un impact sur la façon dont l'enfant entrera en relation avec les autres.

Voici comment se traduit concrètement cette approche dans notre milieu :

- À l'inscription de l'enfant, la famille est invitée à visiter les lieux du service de garde ;
- Dans l'aménagement des locaux, l'éducatrice est invitée à pourvoir son local d'un coin des émotions où sont affichées diverses photos des membres de la famille des enfants ;
- On encourage l'utilisation d'objet de transition chez l'enfant (doudou, toutou) ;
- La création d'un lien entre l'éducatrice et l'enfant est prioritaire.

Les principes de base de notre programme énoncés par le Ministère de la famille.

Chaque enfant est unique

En développant une connaissance approfondie de chaque enfant, l'éducatrice est en mesure de reconnaître et de respecter les particularités de chacun, son rythme de développement, ses besoins et ses champs d'intérêt. Il en va de même pour l'adaptation des activités selon l'âge des enfants.

- Chaque enfant dispose d'un casier où il peut ranger ses effets personnels et ses réalisations ;
- Le tableau des habitudes de vie à la pouponnière explique le rythme de vie personnalisé de chaque bébé ;
- Nous accueillons les enfants ayant des besoins particuliers. À cet effet, si vous recevez un plan d'intervention en orthophonie ou en ergothérapie, veuillez le fournir à la direction, qui en fera le suivi. Celle-ci pourra mettre en place les recommandations émises par le spécialiste.

- L'observation des enfants à l'aide de *Globbules* (trousse pédagogique d'observation et de planification) permet d'apprécier les forces et les aspects à travailler de chacun des enfants. Plusieurs autres outils sont mis à la disposition du personnel afin d'observer les enfants;
- Une planification hebdomadaire basée sur les observations et sur les intérêts de l'enfant, ainsi que les défis de chacun afin de les prendre tel qu'ils sont et les faire cheminer.

L'enfant est le premier agent de son développement

Un enfant apprend d'abord spontanément, en expérimentant, en observant, en imitant et en parlant avec les autres, grâce à sa propre motivation et à ses aptitudes naturelles. L'adulte guide et soutient cette démarche qui conduit à l'autonomie.

- Chaque enfant choisit une responsabilité ce qui lui permet de vivre des succès ;
- L'aménagement de chaque local est conçu de manière à permettre à l'enfant d'optimiser son autonomie;
- L'éducatrice met à la disposition des enfants une multitude de possibilités de matériel, de stations de jeux pour tous les goûts et ce, en tout temps. Elle devient le metteur en scène qui propose et observe.

Le développement de l'enfant est un processus global et intégré

L'enfant se développe dans toutes ses dimensions – affective, physique et motrice, sociale et morale, cognitive et langagière –, et celles-ci agissent à des degrés divers, dans le cadre de ses apprentissages. Les interventions de l'adulte, les aménagements et les activités proposées dans les services de garde sollicitent de multiples façons l'ensemble de ces dimensions.

- Dans chaque local, il y a des coins de jeux (blocs, lecture, manipulation, arts plastiques, symbolique) favorisant le développement de tous les aspects chez l'enfant ;
- Le matériel utilisé stimule les 5 sens.

L'enfant apprend par le jeu

Essentiellement le produit d'une motivation intérieure, le jeu constitue pour l'enfant le moyen par excellence d'explorer le monde et d'expérimenter. Les différents types de jeux auxquels il joue – solitaire ou coopératif, moteur,

symbolique, etc. – sollicitent, chacun à sa manière, toutes les dimensions de sa personne.

- Le matériel est disponible et à la portée des enfants tout au long de la journée. Par exemple, à l'extérieur, le carré de sable permet à l'enfant de jouer tout en développant certaines notions scientifiques comme remplir et vider.
- L'animation ludique de l'horaire imagé par l'éducatrice permet à l'enfant de se situer dans le temps.
- Le jeu actif est au cœur de la planification journalière. À l'intérieur comme à l'extérieur, l'éducatrice prévoit des périodes de jeux permettant à l'enfant de bouger de façon plus significative.
- Nous privilégions le jeu extérieur, les activités à défis variables, le jeu libre actif à haut niveau d'intensité et des activités à risques calculés. Bac à eau, sable, matériaux naturels issus de la nature font partie de notre quotidien;
- Utilisation d'images colorées pour travailler les positions de Yoga, lecture quotidienne d'histoire animée, comptine et musique de détente.

La collaboration entre le personnel éducateur et les parents est essentielle au développement harmonieux de l'enfant

Il est important qu'une bonne entente et un lien de confiance existent entre le personnel éducateur et les parents. Cela rassure l'enfant et favorise la création d'un lien affectif privilégié entre lui et le ou les adultes qui en prennent soin au service de garde.

- Les éducatrices remplissent quotidiennement l'agenda de communication afin d'informer les parents sur le vécu de l'enfant au service de garde ;
- Les parents sont invités lors des activités spéciales ;
- Un échange quotidien entre le parent et l'éducatrice favorise l'adoption de bons comportements chez l'enfant. L'enfant pense alors : « Maman fait confiance à mon éducatrice ; je peux donc en faire autant ! » De plus, lorsque le lien avec l'éducatrice est établi, il est plus facile de considérer ses conseils quant aux interventions à privilégier avec notre enfant.

L'enfant se développe selon 5 dimensions

L'action éducative de notre CPE s'appuie sur les orientations et les applications pratiques proposées dans le « Programme éducatif des services de garde du MFA. Ainsi nous visons essentiellement à stimuler l'enfant dans son développement global tout en lui permettant d'être actif dans la découverte de son potentiel.

Chaque année, le CPE organise deux grandes rencontres d'équipe avec ses trois installations ainsi que plusieurs journées ou soirées de formation dans le but que le personnel s'approprie le programme éducatif ainsi que les visions du CPE; le jeu actif et la sensibilisation à la lecture sont des enjeux majeurs au CPE.

De façon plus spécifique nous désirons favoriser les cinq dimensions suivantes :

1. Physique et motrice

Nous voulons amener l'enfant à découvrir les multiples possibilités de son corps : ramper, marcher, sauter, grimper, sentir, toucher, manipuler...

Quelques exemples d'activités réalisées pour favoriser le développement physique et moteur :

- L'élaboration d'un parcours psychomoteur incluant des tunnels à traverser, des boîtes à escalader et des coussins à enjamber fournit à l'enfant l'occasion de développer sa motricité globale tout en ayant du plaisir;
- L'exploration de différents bacs sensoriels où l'on y cache de petits objets est un excellent moyen pour les plus petits de développer tous leurs sens. Toutes les textures sont intéressantes à explorer; des tissus les plus doux jusqu'aux textures les plus rugueuses telles que le papier sablé;
- L'utilisation d'un parachute où les enfants doivent travailler en équipe pour lancer de petites balles en plastique et les faire rouler sur le parachute.
- Le menu qui respecte le guide alimentaire favorise l'acquisition des saines habitudes alimentaires par les enfants.
- Dans la cour extérieure, il y a un bloc moteur qui permet aux enfants de grimper, glisser, de monter des escaliers, etc.
- Participation au programme de Pierre Lavoie « Cubes d'énergie ». Cela implique et sensibilise les parents à l'importance d'adopter un mode de vie actif.

2. Cognitive

Notre CPE a pour objectif de permettre à l'enfant d'acquérir les connaissances nécessaires à la compréhension du monde dans lequel il évolue. Nous voulons amener l'enfant à vivre diverses expériences qui lui permettront de saisir les relations avec les objets, les événements, à développer des stratégies de résolution de problèmes, bref à construire sa pensée et à développer son raisonnement logique.

Quelques exemples d'activités réalisées pour favoriser le développement intellectuel:

- Une activité de « recherche et trouve » différents objets dans une pièce ou sous une petite couverture permet de proposer un défi pour les enfants qui ont acquis la permanence de l'objet.
- Les activités de science où les enfants expérimentent des notions comme celles du volcan à l'aide du bicarbonate de soude et du vinaigre.
- Les éducatrices proposent différents matériaux aux enfants pour bricoler.
- Des activités de sériation et de classification sont proposées comme le rangement des animaux dans le bac identifié à cette fin.
- Lorsque les éducatrices planifient leurs activités en tenant compte de certains thèmes comme celui des moyens de transport ou des animaux de la jungle, elles contribuent à améliorer les connaissances générales de l'enfant;
- Le jeu extérieur et en nature permet à l'enfant de développer sa compréhension du monde.

3. Affective

Nous désirons offrir aux enfants un milieu de vie chaleureux et sécurisant. Nous croyons qu'il est primordial d'amener l'enfant à développer l'estime de soi, la confiance en ses pairs et les adultes qui l'entourent.

Quelques exemples d'activités réalisées pour favoriser le développement affectif:

- Dans chaque local, un coin des émotions est créé afin de respecter le besoin d'intimité de chaque enfant;
- L'utilisation de différents livres sur le sujet des émotions et l'affichage de pictogrammes de personnages tristes, heureux ou en colère dans le local permet de mieux comprendre et accompagner l'enfant dans la gestion de ses propres émotions.
- Une éducatrice est attitrée à un groupe en particulier de manière à favoriser la création d'un lien affectif entre elle et l'enfant;

-

4. Sociale et morale

Nous voulons permettre à l'enfant de développer ses habiletés sociales lui permettant de vivre en groupe et d'en apprendre graduellement les règles.

Quelques exemples d'activités réalisées pour favoriser le développement social et moral:

- L'éducatrice encourage le droit de parole des enfants en proposant le jeu du « bâton de la parole ». Elle distribue un objet quelconque qui deviendra un micro pour l'enfant qui souhaite s'exprimer devant le groupe. Chaque enfant pourra prendre la parole à condition d'avoir le micro en main.
- Divers jeux de société sont proposés aux enfants. Ils auront ainsi l'occasion de pratiquer certaines habiletés comme attendre son tour, partager le dé et écouter l'autre.
- Visites organisées à la résidence de personnes âgées, assister à des spectacles pour enfants, visiter le salon du livre, la bibliothèque, sont des activités spéciales qui permettent aux enfants de découvrir le quartier et sa culture;
- Les sorties extérieures sensibilisent les enfants à leur environnement et à l'importance d'en prendre soin.

5. Langagière

Le développement du langage et de la représentation symbolique est renforcé par la vie en groupe. Le personnel du service de garde contribue au développement des enfants sur ce plan en parlant avec eux et en les aidant à exprimer de mieux en mieux leurs besoins et leurs émotions, à poser des questions, à améliorer leur prononciation et leur vocabulaire.

- L'aménagement d'un coin lecture dans chacun des locaux met l'enfant en contact avec les livres;
- Les éducatrices réalisent plusieurs activités d'éveil à la lecture et à l'écriture avec les enfants de leur groupe;
- Dans l'aménagement, on favorise l'utilisation de pictogrammes comportant une image et le mot;
- Les installations sont dotées de bibliothèque remplies de livres et de jeux éducatifs (collection Placote) sur le langage.

-

SUCE, BIBERON ET APPRENTISSAGE DE LA PROPRIÉTÉ

Au centre de la petite enfance, nous prôtons l'arrêt de l'utilisation de la suce et du biberon autour de 2 ans. Effectivement, comme nous collaborons étroitement avec le

CLSC, certains professionnels nous ont expliqué les méfaits de leur utilisation au-delà de cette période. Voici brièvement les dommages :

- Difficulté de boire au verre car la position de la langue n'est pas adéquate ;
- Développement du langage plus difficile ou retardé ;
- Mauvais positionnement des dents.

Pour ce qui est de l'apprentissage à la propreté, nous vous suggérons d'échanger avec votre éducatrice sur une procédure à suivre afin qu'il y ait une harmonie dans les interventions utilisées au CPE comme à la maison. De plus, cette discussion nous indique les signes qui prédisposent ou non l'enfant à débiter l'entraînement à la propreté.

LES ACTIVITÉS

Dans une journée, plusieurs types d'activités sont offerts aux enfants. Nous parlons ici des activités de routines, de jeux libres, d'activités dirigées (en groupe ou individuelle), d'atelier, et de sorties éducatives.

Voici une brève description de chacune :

- **Activités de routine:** accueil, collations, repas, rangement, lavage des mains, brossages des dents, sieste, départ.
- **Jeux libres :** périodes de jeux où l'enfant détient le pouvoir du choix de matériel et de ses partenaires de jeux. Ces moments peuvent avoir lieu à plusieurs reprises au cours de la journée.
- **Activités dirigées (en groupe):** L'éducatrice structure un jeu où tous les enfants du groupe y prennent part simultanément. Ce type d'activité est proposé quotidiennement.
- **Activités dirigées (individuelle) :** L'éducatrice anime une activité auprès d'un seul enfant.
- **Ateliers :** L'éducatrice propose 3 ou 4 activités parmi lesquelles l'enfant effectue un choix. L'enfant y prend part pendant la période déterminée.
- **Jeu actif :** période de jeu, intérieur ou extérieur où la fréquence cardiaque de l'enfant augmente. Proposé quotidiennement

L'éducatrice planifie les activités selon les intérêts des enfants, les événements de l'actualité, les différentes thématiques et les fêtes populaires et en se basant sur le développement de l'enfant.

HORAIRE TYPE DES ACTIVITÉS

Pour mieux comprendre la disposition des activités que nous venons d'énumérer, vous trouverez en annexe 2, l'horaire type des activités quotidiennes.

En parcourant notre horaire type, vous constaterez qu'il y a une période d'activité extérieure planifiée de façon quotidienne. Il est donc très important que votre enfant ait des vêtements adaptés à la température dans son sac. De plus, nous vous conseillons de lui fournir des vêtements de rechange au cas où il y aurait des incidents quelconques.

L'horaire type des poupons diffère de celui des autres groupes.

- Effectivement, pour respecter le rythme physiologique et les habitudes de vie de chacun des bébés, l'horaire ne peut se faire avec des heures précises, car les bébés n'évoluent pas tous au même rythme.
- Le fonctionnement à la pouponnière se traduit par des objectifs qui sont basés sur l'âge et le stade de développement du bébé. Par exemple, l'éducatrice fera le jeu du « coucou » avec un bébé et pratiquera l'utilisation d'ustensiles avec un autre.
- Enfin, pour tenir le parent bien informé de tout ce que fait son petit, il y a un agenda soigneusement rempli l'informant des boires, des selles, des activités extérieures, des progrès, etc.

HORAIRE TYPE DES ACTIVITÉS

Cet horaire est présenté à titre indicatif et les éducatrices font preuve de souplesse dans son application.

7h00	Accueil, jeux libres
9h00	Hygiène Chansons + comptines Collation
9h30	Activités diverses
10h00	Jeux extérieurs
11 :15	Hygiène Dîner Brossage de dents
12 :00	Activités diverses
12h30	Routine de la sieste Histoire
13 :00	Sieste
15 :00	Hygiène Collation
15h30	Activités diverses
16h00	Jeux extérieurs Jeux libres Départ graduel des enfants
18:00	Fermeture



SECTION 3

**LES
POLITIQUES
(ANNEXES)**





ANNEXE -2-

Politique Santé





ANNEXE -4-

Politique d'intégration des enfants
ayant des besoins particuliers





